

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/01/2026 - 979 - 2024 B 02087 - 925 188 195 - 2SPS SECURITE

379

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

21 JAN. 2026

2SPS SECURITE

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/04/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 27/11/2025

DS

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP (N° 2033-A-BD) 2025

certa

N° 1544 - 16

Formulaire obligatoire (article 333)
annexes A du Code général des impôts
ADAPTE A LA TELECOMUNICATION TELESECAM

Designation de l'entreprise : 2SPS SECURITE - SIREN : 925188195					Neant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 9 Durée de l'exercice précédent : 1						
					Exercice N clos le : 31/12/2024	
ACTIF						
					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	054		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL II (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	88 844	070		88 844
	Créances autres (3)	072	7 642	074		7 642
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	550	086		550
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL III	096	97 036	098		97 036
TOTAL GENERAL (II + III)					110	97 036
PASSIF						
					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		1 000
	Ecarts de réévaluation			124		
	Reserve légale			126		
	Reserves réglementées			130		
	Autres réserves (cf. réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		19 329
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL II			142		20 329
Provisions pour risques et charges					TOTAL III	154
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		1 570
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169)		169	26 679	172	75 125
	Comptes courants d'associés			173		13
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
	TOTAL III			176		76 707
TOTAL GENERAL (II + III + IV)					180	97 036
RENTES (2)	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		4	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Pris de vente hors T/A des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184
						0

AS

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DOFPAF 2024-B-ED 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION TELDECLIRE

Designation de l'entreprise : 25PS SECURITE - SIREN : 925188195										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N. clos le 31/12/2024	
Ventes de marchandises						209		270			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
Production vendue services						217		218	135 736		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230	15		
								232	135 751		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242	23 141		
				immobilier							
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	452		
Rémunérations du personnel								250	81 907		
Charges sociales								252	6 335		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	1 176		
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
								264	113 011		
								270	22 740		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)											
Produits financiers				(III)				280			
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294			
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième C)		(VII)	348				
Impôts sur les bénéfices				(VIII)				306	3 411		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	19 329		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312	19 329	314			
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324	3 411			
	Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		249	130			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
REDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342		
	France Rurales Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989				
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Créance report en amont du déficit						346		350		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						655				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						643				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						645				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						647				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641				
	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990				
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	22 740	354			
Déficit de l'exercice reporté en amont (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360	0		
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	22 740	372			

NS

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise : <u>2SPS SECURITE - SIREN : 9251887195</u>										Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISE											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial		400		402		404		406
			Autres		410		412		414		416
Terrains					420		422		424		426
Constructions					430		432		434		436
Installations techniques, matériel et outillage industriels					440		442		444		446
Installations générales, aménagements divers					450		452		454		456
Matériel de transport					460		462		464		466
Autres immobilisations corporelles					470		472		474		476
Immobilisations financières					480		482		484		486
TOTAL					490		492		494		496
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,5% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées : 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,5%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	579	580	582	584	586	587	588	589	590		
	Plus-values taxable à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	595	597	599			

85

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise : ZSPS SECURITE - SI-REN : 325188795							Montant : ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
				Dotations	Reprises			
Fonds commercial				681	683			
Autres immobilisations incorporelles				700	705			
Terrains				710	715			
Constructions				720	725			
Installations techniques, matériel et outillage				730	735			
Installations générales, agencements, aménagements divers				740	745			
Matériel de transport				750	755			
Autres immobilisations corporelles				760	765			
TOTAL				770	775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
				TOTAL à reporter	780			
D DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982			
Déficits transférés de plein droit (article 208-II-2 du CGI)					982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter			
Déficits imputés					983 0			
Déficits reportables					984			
Déficits de l'exercice					990			
Total des déficits restant à reporter					970			
E DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé					388			
Montant de la TVA collectée					374 29 525			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 4 216			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 208 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397			

DS

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : ZSPS SECURITE - SIREN : 825188195		Résultat ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 9	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		857	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	135 736
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		108	135 736
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	15
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		146	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	21 641
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		148	1 500
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 176
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	24 317
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée: Total 1 + Total 2 - Total 3		137	111 434
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	111 434
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE		320	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		322	
Effectifs au sens de la CVAE		323	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		326	
Période de référence		324	160
Date de cessation		396	

AS

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP n° 2020-F-302 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe II du CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC 24Neant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2SPS SECURITE - SIREN : 925188195

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Denomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique		Denomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique		Denomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse					
Forme juridique		Denomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse					
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre		Nom complet		D. JERREIL SANGARE	
Nom d'usage		% de détention		100 Nb de parts ou actions 1000	
Naissance		Date	N° Département	Commune	Pays
		10/07/1972	99	DABOU	CÔTE D'IVOIRE
Adresse					
4 RUE DE L'ECHELLE					
95190 GOUSSAINVILLE					
FRANCE					

JS

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DDFP N° 2024-05-30 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA "DECLARATION PAR TELEDEC" N°

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ZSPS SECURITE - SIREN : 925188195 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		

DS

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2025)



V° 1255-11
ADAPTE À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : ZSPS SECURITE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 925188195	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Credit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Credit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Credit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Credit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Credit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Credit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Credit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Credit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Credit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Credit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Credit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Credit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

DS

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 hendecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2079-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DS

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
JF PARTNERS BILAN 2024	960
PROV CONGES PAYES 24	4 504
PROV SUR CHARGES CONGES A PAYER 24	325

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
FAE FIRST PROTECT SECURITE PRIVEE	1 808



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/04/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime définitif	
Si PNE inscrites, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation en tonnage, art. 239-0 B (activités de transport maritimes), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2SPS SECURITE - SIREN : 825188195			**** LIASSE FISCALE TELEDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
4 Rue de l'Echelle 95190 GOUSSAINVILLE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités de sécurité privée		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	
		Bénéfice imposable à 15%		22 740	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		Autres PV imposables à 15%	
PV à long terme imposables à 15%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A		Zone de restructuration de la défense, art. 44	
France Ruralités Revitalisation FRR, art. 44		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44		quintdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44		quintdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44	
		septdecies		quintdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art. 244 quater A (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui		Si oui, notation du logiciel utilisée	
				Titane Expert	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Mise : CGA		Mise : conseil	
				☐	
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐		Nom du prestataire ECF	

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice net de 19 329 €. Nous vous proposons d'affecter 100 euros en réserve légale et le reste en report à nouveau soit 19 229.

L'actionnaire unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

La Présidence

2SPS SECURITE
4 rue de l'ecelle
95190 GOUSSAINVILLE
Email 2spssecurite@gmail.com
R.C.S Pontoise 925 188 195 - APE: 8010Z

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq.
Le 30 novembre à dix heures.

Monsieur SANGARE DJIBRIL,

Le Président Actionnaire unique de la Société « 2SPS SECURITE », Société par Actions simplifiées au Capital de 1 000 €, a pris la décision ordinaire suivante concernant :

- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2024.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de la décision.

Monsieur le président rappelle qu'il délibère sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation de la rémunération de la gérance.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le président déclare enfin la décision prise.

Aucune observation n'est alors échangée.

Monsieur le président émet les résolutions figurant à l'ordre du jour.

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur le président après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il se donne quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice net de 19 329 €. Nous vous proposons d'affecter 100 euros en réserve légale et le reste en report à nouveau soit 19 229.

Le président, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuve la rémunération du président qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au président pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, et étant actionnaire unique, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par Le président actionnaire unique.

Monsieur SANGARE DJIBRIL

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve :

Le rapport de gestion.

L'inventaire.

Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il se donne quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice net de 19 329 €. Nous vous proposons d'affecter 100 euros en réserve légale et le reste en report à nouveau soit 19 229.

Monsieur le président, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuve la rémunération du président qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir lu le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes du dit rapport.

Cette résolution est adoptée.

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au président pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée.

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 novembre à dix heures.

Monsieur SANGARE DJIBRIL,

Le Président Actionnaire unique de la Société « 2SPS SECURITE ». Société par Actions simplifiées au Capital de 1 000 €, a pris la décision ordinaire suivante concernant :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	135 736 €.
- Les produits d'exploitation s'établissent à	135 751 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	113 011 €.

Laissant apparaître un bénéfice net de **19 329 €.**

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	23 141 €.
- Impôts, taxes et versements assimilés	452 €
- Salaires et traitements	81 907 €.
- Charges sociales	6 335 €.
- Autres charges	1 176 €

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements	0 €.
--------------------------------	------

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice net de 19 329 €. Nous vous proposons d'affecter 100 euros en réserve légale et le reste en report à nouveau soit 19 229.

MENTION DES DIVIDENDES VERSEES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous confirmons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération de la présidence s'élève à 0 €.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

La Présidence.

2SPS SECURITE
4, rue de l'Echelle
95190 GOUSSAINVILLE
Email: 2spssecurite@gmail.com
R.C.S Pontoise 925 188 195 - APE: 8010Z

SASU 2SPS SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 4 RUE DE L'ECHELLE
95190 GOUSSAINVILLE
SIREN : 925 188 195 R.C.S. PONTOISE

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2025

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous publions notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des Présidents ou actionnaires.
- Les conventions passées par une Société dont un actionnaire indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous confirmons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

La Présidence

2SPS SECURITE
4, rue de l'Ecaille
95190 GOUSSAINVILLE
Email: 2spssecu@orange.fr
R.C.S. Pontoise 925 188 195 - APE 8010Z